

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 3 février 2016

L'an deux mille seize, le mercredi trois février à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt janvier 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 12 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Danièle BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Christine BORTOLUSSI, Nadine CAUZETTE, Sylvain DABADIE, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS

Excusée : 1 Isabelle BÉN

Pouvoir : 1 Marie-Line BARRÉ à Jean-François THOMAS

Absent : 1 Jérémy LASSERRE

Monsieur Jacques LASSERRE a été élu secrétaire de séance.

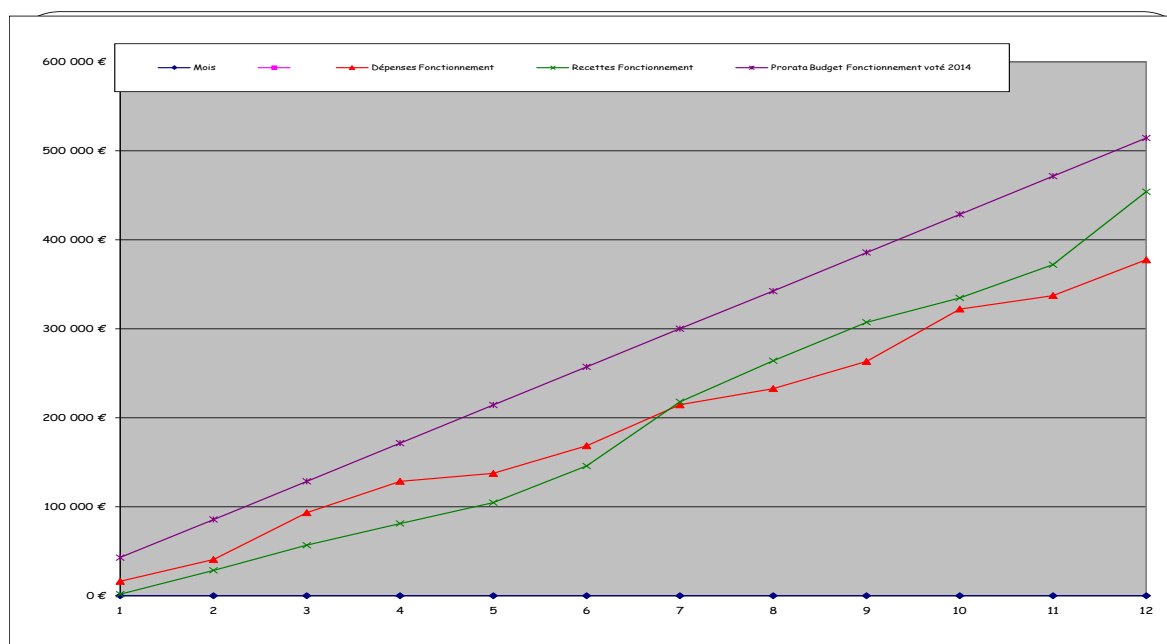
Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du 25 novembre 2015. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

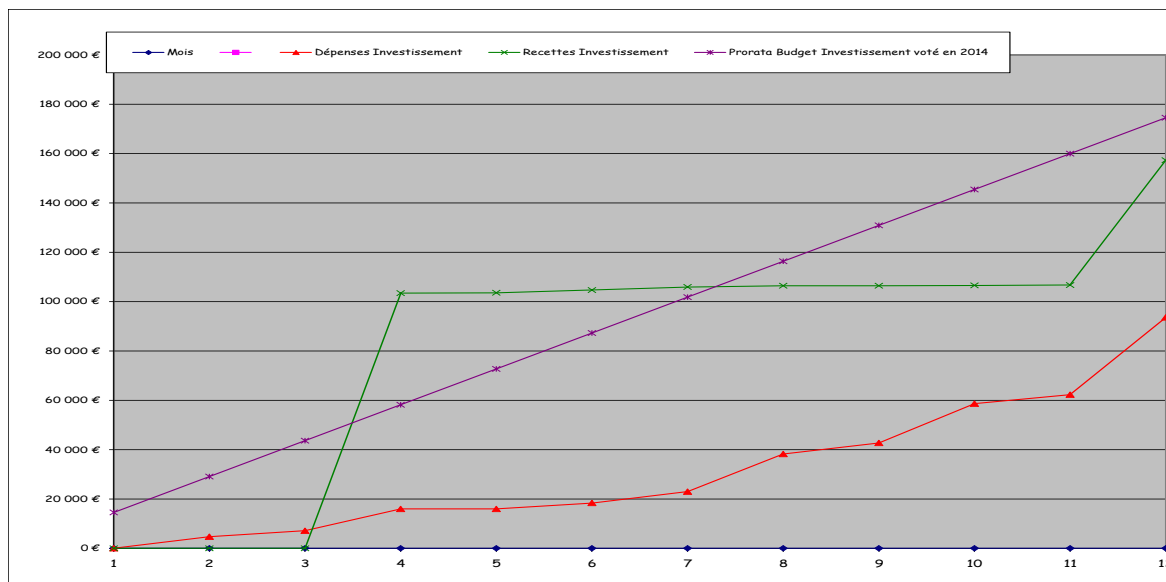
1 - Remplacement secrétariat ;

Madame Maryse CHARLAT travaille en mi-temps thérapeutique jusqu'à la fin du mois de mars 2016. Pour compléter le personnel et permettre la réouverture du secrétariat de la mairie le matin, il est proposé que Madame Marion JACOTOT, en fin de congé de maternité, bénéficie d'un CDD jusqu'à la fin du mois de mars, en effectuant 10 heures de service au profit de la commune et 7h 30 au profit du SIAEP. Une délibération sera prise pour le versement d'une indemnité non perçue en fin d'année 2015. La proposition est votée à l'unanimité.

2 - Budget 2015 :

En attente de confirmation par les Services de l'Etat, le compte administratif fait apparaître un résultat global positif de 140 244 €uros. Ce résultat a été obtenu grâce à une baisse des dépenses et ce malgré la réduction des dotations de l'Etat. Les graphiques ci-après présentent les détails de ces résultats, pour le fonctionnement et pour l'investissement.





3 - Réseau d'assainissement collectif : Prêt relais

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour financer les travaux d'investissement prévus au budget (à savoir : la réalisation du réseau d'assainissement et la création de la station d'épuration) et dans l'attente du versement des subventions et du versement du Fonds de compensation de la TVA, il conviendrait d'effectuer un prêt relais pour permettre de régler les entreprises.

En effet, il apparaît en début d'année que la trésorerie ne permet pas de régler les factures dues aux entreprises réalisant le réseau d'assainissement collectif. Bien que le prêt de la caisse des dépôts ait été octroyé et que les arrêtés d'attribution des subventions demandées (Agence de l'eau Adour-Garonne, DETR Etat, Conseil Départemental) aient été signés, les versements ne sont pas effectifs.

En conséquence, pour faire face aux facturations, il est proposé de contracter auprès d'un organisme bancaire un prêt relais de 300 000 €uros au taux de 1,5 % par an, pour deux ans. Pendant la durée du prêt, seuls les intérêts seront payés, le capital étant remboursé à la perception des différentes subventions ou au plus tard à l'échéance de deux ans. La souscription de ce prêt coûtera au plus 4 500 €uros par an à la commune.

Monsieur le Maire a demandé à plusieurs organismes des offres de financement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

1. Oui l'exposé de Monsieur le Maire ;
2. Considérant les différentes offres de financement pour la réalisation du prêt,
3. Choisit l'offre proposée par le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne - Rue Lebrere 32400 RISCLE selon les conditions ci-après :

Montant de l'emprunt :	300 000 €
Durée :	24 mois soit 2 ans
Périodicité de Remboursement :	Trimestriel
Taux d'intérêt :	Taux 1.50 %
Frais de dossier :	300 €

4. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 300 000 € avec Crédit Agricole Pyrénées Gascogne de RISCLE 32400 selon la proposition sus indiquée.
5. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder sans autre délibération à toutes les formalités administratives.

4 - Préparation Budgets 2016 et projets d'investissement :

La diminution des dotations de l'Etat imposera une réduction de ce budget par rapport à 2015. En conséquence seuls les travaux correspondant à la mise en conformité de l'assainissement seront programmés.

Pour 2017, différents projets seront étudiés, en particulier celui de la mise en conformité de la piscine avec les normes d'accueil des handicapés (accès, vestiaire, toilettes).

5 - Création d'une Régie d'assainissement collectif :

Il est rappelé que dès que le réseau de collecte et la station d'épuration seront activés, le forfait d'installation des boîtes de raccordement individuelles situées en limite des propriétés, de 500 €, sera facturé. La taxe d'assainissement sera due et immédiatement facturée, même si le raccordement en partie privée au réseau n'est pas réalisé. La commune est consciente de la charge financière que représente ce raccordement pour les particuliers. A titre indicatif, le forfait facturé par le SIEBAG de Riscle sur une commune voisine est de 1 200 €. Un premier devis a été demandé à une entreprise pour les 9 raccordements (logements communaux du presbytère, de l'école maternelle, de l'école élémentaire, de la piscine et des toilettes publiques de l'église) dont elle est responsable ; le coût total est de 33 700 €uros HT.

Les particuliers sont donc invités à contacter plusieurs entreprises de leur choix pour les mettre en concurrence et à envisager la réalisation simultanée de plusieurs installations pour obtenir un meilleur prix.

Le fonctionnement de l'assainissement collectif nécessitera de collecter plusieurs taxes : paiement des boîtes de raccordement, exploitation du réseau, redevance assainissement. Pour cela, la commune devra choisir entre une régie directe ou l'emploi d'un prestataire de service. A ce titre, des discussions seront amorcées avec le SIAEP et le SIEBAG.

6 - Programme Voirie 2016 :

Monsieur Eric DELUC présente les accords réalisés avec la communauté de communes pour l'entretien de la voirie et les travaux qui seront réalisés par la commune.

Fauchage - Débroussaillage : Le marché prévu par la CCAA prévoit un fauchage des banquettes, réalisé semaine 27 ou 28, et un débroussaillage (banquettes + talus) semaine 36 à 40. Un premier fauchage sera effectué par l'équipe technique de la commune après signature d'une convention avec la CCAA.

Compomac : La CCAA a fait livrer les matériaux à utiliser pour boucher les "nids de poule" sur l'ensemble des voies communales. Les trous seront réparés par l'équipe technique de la commune. Un relevé des heures effectuées sera transmis à la CCAA.

Programme voirie 2015 : L'entreprise en charge du marché de goudronnage est intervenue sur le VC n° 4 mais en dehors de la zone de travaux prévue. Ni Mr DELUC ni la Mairie n'ont été informés de l'intervention de l'entreprise. Le constat a été fait lorsque les travaux étaient terminés. Ce problème a été signalé à la CCAA.

Il n'y a pas eu d'intervention de pelle mécanique pour le curage des fossés en 2015. Cette anomalie ne devrait pas se reproduire en 2016.

Une partie seulement du programme voirie prévu en 2015 a été réalisée. Mr DELUC est intervenu en "Commission Voirie" pour demander que le programme soit respecté.

7 - Horaires d'ouverture de la Médiathèque :

La médiathèque de Viella rencontre deux difficultés.

D'une part, la disponibilité des volontaires se trouve réduite, d'autre part, la perception de la cotisation annuelle des membres adhérents de 2 €uros rapporte très peu et crée des difficultés de perception.

Il est proposé en conséquence, de limiter l'ouverture en fonction des horaires suivants :

Mercredi : 10h - 12h et 15h - 17h et Samedi : 10h - 12h

et de supprimer la cotisation annuelle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8 - Acte en la forme administrative - Servitude de passage.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les Consorts PEYRUC sont propriétaires de la parcelle section A N° 715 qui se trouve actuellement enclavée.

Ceux-ci ont demandé une constitution de servitude de passage en application de l'article 682 et suivant du Code Civil.

L'emprise de la servitude, d'une largeur de quatre mètres, emprunterait la parcelle section A N° 716 appartenant à la Commune de VIELLA, ainsi que la parcelle section A N° 714 échangée avec Monsieur Christophe LANGLADE.

Monsieur Christophe LANGLADE a accepté la constitution de la servitude de passage, celle-ci faisant partie des conditions de l'échange des parcelles entre lui et la Commune et notamment la parcelle section A N° 714.

Monsieur le Maire propose que cette délibération soit réalisée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

1. Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
2. Accepte la création d'un droit de passage au bénéfice de la parcelle section A N°715 (fonds dominant), appartenant aux consorts PEYRUC, sur le fonds servant composé des parcelles section A N° 716 appartenant à la Commune de VIELLA et section A N° 714, échangée avec Monsieur Christophe LANGLADE, à l'endroit le moins dommageable, telle qu'elle est figurée sur le plan ci-annexé à la délibération ;
3. La constitution de la servitude est acceptée à titre gratuit.
4. Désigne Monsieur Éric DELUC 1^{er} Adjoint pour la signature de l'acte qui sera rédigé en la forme administrative.
5. La Commune donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document à cet effet.

9 - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association ALFA 32 Sud-Ouest (Association de lutte contre la grêle)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Association ALFA sollicite le versement d'une subvention de fonctionnement afférente à **l'exercice 2015**.

Il sollicite le Conseil municipal avant le vote du budget communal 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

Accepte le versement de la somme de 600 € à l'Association ALFA 32 Sud-Ouest.

Cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget communal 2016.

L'attribution d'une subvention à ALFA 32 Sud-Ouest, au titre de l'année 2016, sera examinée lors du vote du budget 2016.

10 - Questions Diverses :

↳ Le magasin Tabac-Presses cessant ses activités, la totalité de celles-ci seront reprises par le magasin VIVAL, y compris la gestion du Point Poste, et à l'exception de la station de carburant. En conséquence, la municipalité étudiera la possibilité de faire installer une station de carburant automatisée sur la route de Madiran par la société "Le Val Fleuri"; une partie des frais d'installation serait à la charge de la commune qui en compensation percevrait un loyer.

Mr le Maire est chargé d'étudier ce dossier. Il informera le Conseil Municipal des résultats des démarches.

↳ La communauté de communes Armagnac-Adour propose l'organisation de chantiers de jeunes pour différents travaux peu qualifiés, comme l'entretien des sentiers de randonnée, travaux de peinture ou autres.

La question est mise à l'étude.

↳ Informations CCAA : Le projet réduit "Tour de Termes" sera porté par la commune de Termes d'Armagnac. La CCAA apportera une aide financière à ce projet, sous la forme d'un fonds de concours de 100 000 €uros.

↳ Différents projets de fusion des communautés de communes concernant la CCAA sont toujours en cours d'étude. Des rencontres entre les représentants de la CCAA et des communautés d'Aire sur l'Adour, de Nogaro, de Marciac Plaisance et d'Eauze ont eu lieu en vue de préparer ces fusions qui seront obligatoires dans les années à venir.

↳ Une nouvelle réglementation donne la possibilité de faire payer la taxe d'habitation aux logements vacants. La commune étudiera cette possibilité.

↳ La Direction académique des services de l'Éducation nationale recevra les maires du RPI et le Président de la communauté de communes le 16 février pour les informer de l'évolution du dispositif d'enseignement primaire dans le RPI et dans le canton. Le RPI VIELLA - MAUMUSSON - VERLUS - LABARTHETE est signalé en situation de fragilité.

↳ A la demande des parents d'élèves, la commune donnera une dotation pour la tombola du loto des Ecoles.

↳ Le défilé du carnaval des écoles aura lieu le 19 février dans les rues de la commune. Mme Dany BAYONNETTE est chargée d'acheter des fruits et quelques friandises pour les offrir aux enfants à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 30.